

## VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2021/2022

Veillez trouver, sous ce pli, la demande de validation de votre permis de chasser « bon de commande » pour la saison 2021/2022.

Ce document est à nous **retourner** dûment complété et signé, accompagné de votre règlement, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Vous pouvez également solliciter la validation de votre permis avec paiement par carte bancaire, via le site Internet de la Fédération [www.chasseurdeyonne.fr](http://www.chasseurdeyonne.fr), (**actif courant juin 2021**).

### RAPPELS

#### **- Communes limitrophes pour les validations départementales -**

**La validation départementale** du permis de chasser ne donne plus le droit de chasser sur les communes limitrophes, **mais UNIQUEMENT sur la partie contigüe du territoire de chasse, détenu par un même détenteur de droit de chasse, située sur le(s) département(s) limitrophe(s).**

#### **- Bécasse des bois : possibilité de saisir les prélèvements sur CHASSADAPT -**

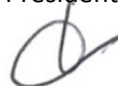
Sur le bon de commande, il vous est donné le choix de demander le carnet de prélèvement « bécasse des bois » papier (comme habituellement) **OU de déclarer vos prélèvements sur votre smartphone, grâce à l'application « CHASSADAPT ».**

### IMPORTANT :

**La Direction Générale des Finances Publiques n'acceptant plus les dépôts en espèces, la Fédération se voit contrainte de refuser tout paiement en espèces de la validation du permis de chasser.**

Restant à votre disposition et bonne saison de chasse.

Le Président



O. LECAS



## NOTICE D'INFORMATION POUR VALIDER VOTRE PERMIS

**1<sup>ère</sup> étape** - Recto du bon de commande :

**Cadre A** : vérifiez que vos nom, prénom, adresse, date de naissance et références du permis de chasser, soient complets et corrects.

Où trouver le n° du permis de chasser :

- A côté de la photo pour ceux qui ont le permis de couleur verte
- En bas à droite pour ceux qui ont le nouveau format « carte d'identité ».

**Cadre B** : Complétez, le cas échéant, **vos prénoms** dans l'ordre de l'Etat Civil et corrigez les autres informations si le cadre A comporte des erreurs.

**Cadre C** : **A remplir pour nous permettre de vous joindre, si besoin.**

**Cadre D** : A compléter uniquement pour les mineurs ou majeurs sous tutelle.

**Cadre E** : « Causes d'incapacité » - A lire attentivement, puis compléter et signer obligatoirement l'attestation en dessous.

**2<sup>ème</sup> étape** - Verso du bon de commande

\* Suite à la mise en place de la validation nationale à prix réduit, **vous avez le choix entre la validation départementale YONNE ou la validation nationale.**

Cochez la validation souhaitée, avec ou sans assurance.

\* **RAPPEL** : Pour le carnet de prélèvement bécasse, vous pouvez opter entre **continuer au format papier ou déclarer vos prélèvements via l'application « CHASSADAPT ».**

\* **Pour une validation temporaire**, appelez le **03 86 94 22 99** ; nous vous enverrons un formulaire spécifique ou vous pouvez la régler par carte bancaire directement en ligne sur notre site internet.

**3<sup>ème</sup> étape** - **Etablir le chèque correspondant à votre choix à l'ordre de REGIE CHASSE 89.**

- **Plus aucun paiement en espèces ne sera accepté.**

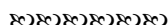


**NE PAS ARRONDIR LE MONTANT DU REGLEMENT !**

**4<sup>ème</sup> étape** - Joignez dans l'enveloppe pré-adressée à cet effet, le bon de commande **complété et signé**, ainsi que votre règlement. Affranchir au tarif en vigueur.

**IMPORTANT**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON SIGNE SERA SYSTEMATIQUEMENT RENVOYE**



Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, le bon de commande et le règlement sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne**  
**20 avenue de la Paix**  
**BP 80168 – ST GEORGES SUR BAULCHE**  
**89003 AUXERRE CEDEX**

**RAPPEL** :

- Vous devez obligatoirement être assuré pour valider votre permis de chasser.